

Regional Innovation Challenge (RIC)

Des idées pour demain

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

Juillet 2024

mis en oeuvre conjointement par



Financé par l'Union européenne

sur financement de

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Les informations demandées sur le formulaire de candidature sont sollicitées par le « consortium » constitué par la Commission de l'Océan Indien (COI) et le Mauritius Research and Innovation Council (MRIC). Elles seront utilisées dans le cadre de la sélection d'idées qualifiées et pourront être divulguées à des experts qualifiés et au personnel du « Consortium » dans le cadre du processus d'examen, des décisions d'attribution ou de l'administration des subventions. Pour s'acquitter de ses obligations contractuelles, le « Consortium » collecte, traite et stocke les données personnelles (y compris les données personnelles sensibles) de ses personnes concernées. Le « Consortium » traite ces données personnelles collectées comme privées et confidentielles. Le « Consortium » respecte toutes les lois sur la protection des données qui peuvent être applicables, y compris la loi mauricienne sur la protection des données de 2017 et le règlement général sur la protection des données de l'UE (« RGPD »). Nous avons mis en place des mesures de protection organisationnelles, physiques et techniques, assurant ainsi la protection (des données personnelles collectées) contre : l'accès non autorisé, l'utilisation abusive et/ou la divulgation non autorisée. Nous nous engageons également à faire preuve de transparence sur la manière dont les données personnelles de nos personnes concernées sont collectées et utilisées. Pour plus d'informations, veuillez consulter la déclaration de confidentialité du MRIC sur notre site Web :

www.mric.mu

Remarque : Les idées de candidature qui ne répondent pas aux exigences de contenu énumérées et expliquées dans cette sollicitation ne seront pas prises en considération.

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. INTRODUCTION	1
2. BUT ET OBJECTIFS.....	1
3. ÉLIGIBILITÉ	1
1. ÉVALUATION	2
2. PROCESSUS	2
Étape 1 – Demande.....	2
Étape 2 – Filtrage administratif.....	2
Étape 3 – Présélection	3
Étape 4 – Phase de sélection/audition	3
Étape 5 – Accélération des idées.....	3
Étape 6 – Finale nationale.....	3
Étape 7 - Finale régionale.....	3
6.FINANCEMENT D'AMORÇAGE ET DURÉE.....	3
7.DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES POUR LES FONDS DE DÉMARRAGE	3
Dépenses admissibles	3
Dépenses non admissibles	3
8. DÉCAISSEMENT DES FONDS.....	3
8.1 Réaffectation budgétaire	4
9. PRIX.....	4
10. DISCALIMER	4
11. DATE LIMITE POUR POSTULER.....	4
12. CONTACTEZ-NOUS	4

1. INTRODUCTION

La **Commission** de l'océan Indien est la seule organisation intergouvernementale régionale africaine dédiée aux îles et couvre les îles de la région du sud-ouest de l'océan Indien. Elle a un siège établi à Maurice et près de quatre décennies de coopération, avec le soutien de nombreux partenaires internationaux.

La COI promeut la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables et culture. Tout en veillant au respect des principes de coordination, de complémentarité et de subsidiarité, la COI assume un rôle consultatif, voire un rôle de leadership, dans les domaines où ses États membres ont besoin d'un soutien spécifique et où l'action collective constitue une valeur ajoutée. La mission de la COI est donc de fédérer les forces, de mutualiser les ressources, de sensibiliser aux défis auxquels sont confrontées les îles en développement et de promouvoir le sud-ouest de l'océan Indien.

Le **Mauritius Research and Innovation Council (MRIC)**, anciennement connu sous le nom de Mauritius Research Council, est un organisme constitué le 1er septembre 2019 par la proclamation du Mauritius Research and Innovation Council Act 2019. Les activités du Conseil sont axées sur l'objectif principal de promouvoir, de coordonner et d'exploiter la recherche en vue d'aiguiser l'avantage concurrentiel des industries pour une croissance économique et sociale durable. À cette fin, le Conseil gère plusieurs programmes de subventions à la recherche et à l'innovation.

Dans le cadre de ce concours d'idées innovantes, dans le cadre du projet TWENex (Transformation du secteur des

déchets vers un lien énergétique dans la région sud-ouest de l'océan Indien), porté conjointement par le consortium COI et MRIC invite les candidats éligibles à participer à ce concours. Le concours se déroulera (en parallèle) dans les pays suivants :

- Comores
- Madagascar
- Maurice
- Seychelles

2. BUT ET OBJECTIFS

L'objectif global du projet TWENex est de parvenir à un environnement inclusif de recherche et innovation permettant la transformation vers une gestion durable de la chaîne de valeur des déchets et la production d'énergie à partir de déchets dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien.

Les objectifs spécifiques sont notamment les suivants :

- Adopter une approche locale pour innover en matière de valorisation énergétique des déchets et de gestion des déchets.
- Renforcer les capacités des centres de recherche, des universités, des organisations de la société civile dans le développement et la conception de solutions technologiques ;
- Favoriser la collaboration intersectorielle entre les secteurs public et privé tout au long de la chaîne de valeur des déchets.

3. ÉLIGIBILITÉ

Qui peut déposer sa candidature ?

Ouvert à toute personne physique (grand public), petites et moyennes entreprises, associations, organismes de recherche, universités, secteur privé, groupe ou organisations non gouvernementales de :

- Comores
- Madagascar
- Maurice
- Seychelles

Il n'y a aucune restriction d'âge. Les candidatures peuvent être soumises individuellement ou en groupes.

Le demandeur doit être ressortissant et résident de l'un des pays énumérés ci-dessus.

Les applications collaboratives seront avantagées.

Candidature en groupe : Le groupe doit être composé d'un maximum de 5 membres, y compris un chef de groupe.

Il n'y a aucune restriction quant au nombre de demandes qui peuvent être soumises dans l'une ou l'autre catégorie.

Comment participer ?

Les participants sont tenus de proposer une solution innovante et durable (Idée) portant sur :

- Transformation des déchets en énergie
- Économie circulaire
- Gestion des déchets
- Gestion de la chaîne de valeur des déchets

La solution proposée doit être viable et porter sur un problème spécifique lié à la problématique.

Les participants doivent également décrire comment ils ont l'intention d'améliorer davantage leur idée ou de proposer un prototype dans les trois (3) mois pendant la phase d'accélération des idées.

Les formulaires de demande doivent être remplis en ligne sur le site www.ioric.org

Candidatures vidéo

Les candidatures vidéo d'une durée maximale de cinq (5) minutes sont également acceptées à condition qu'elles décrivent :

- l'enjeu à prendre en considération
- La solution
- Ses avantages et ses inconvénients
- L'impact potentiel
- Poursuite du développement de l'idée/prochaines étapes

Vous pouvez télécharger votre vidéo sur YouTube, Facebook, Instagram et TikTok en utilisant les hashtags #TWENEX

Les candidatures vidéo peuvent être soumises sur le formulaire d'inscription en ligne ou en nous envoyant le lien vidéo par e-mail sur ric@mric.mu en indiquant clairement vos coordonnées.

Les demandes de vidéos doivent être soumises avant la date limite.

4. ÉVALUATION

Les idées seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Innovation
- Pertinence
- Practicité/faisabilité
- Évolutivité
- Impact (social, économique, environnemental)
- Développement commercial

5. PROCESSUS

Étape 1 – Demande

Le concours sera lancé simultanément dans les 4 pays le 12 décembre 2024 à travers une plateforme en ligne. Le Challenge sera ouvert jusqu'au **14 février 2025 avant 23.59 (GMT+4)**. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de la date limite.

Étape 2 – Filtrage administratif

Un examen administratif sera effectué afin d'évaluer l'exhaustivité des demandes. Les candidats dont les idées satisfont aux critères spécifiés passeront à l'étape de présélection.

Étape 3 – Présélection

À cette étape, les candidatures présélectionnées seront examinées en fonction du mérite innovant de leur candidature. Les candidats présélectionnés passeront ensuite à la phase de sélection/audition. La présélection sera spécifique à chaque pays.

Étape 4 – Phase de sélection/audition

Les candidats présélectionnés auront la possibilité de présenter leurs idées au jury. Il est libre pour les participants de choisir leur mode de présentation de leurs idées (cela peut prendre la forme d'une présentation PowerPoint, d'une présentation orale, d'une démonstration, etc.).

Les auditions se dérouleront en personne dans chaque pays. Il incombera au participant d'être présent à chaque audition.

À l'issue de ce processus, les meilleures idées seront sélectionnées pour la phase d'accélération des idées.

La phase d'audition est enregistrée sur vidéo et peut être diffusée à la télévision ou sur les plateformes en ligne du MRIC.

Étape 5 – Accélération des idées

Les finalistes recevront un financement de démarrage allant jusqu'à **400 euros** (selon leurs estimations budgétaires) ainsi qu'un mentor pour consolider davantage leurs idées et proposer un plan/prototype ou un concept réalisable dans un délai donné de **3 mois**.

Les participants devront s'engager à élaborer un plan/prototype/concept affiné au cours de ces trois mois. Une surveillance régulière sera effectuée.

Étape 6 – Finale nationale

Après la phase d'accélération de l'idée, les finalistes devront présenter leur concept/prototype/plan final ou leur produit minimum viable au jury de leur pays respectif. Le jury procédera ensuite à la sélection des gagnants.

Étape 7 - Finale régionale

Les lauréats de chaque pays auront l'occasion de présenter leur projet à un jury régional.

6. FINANCEMENT D'AMORÇAGE ET DURÉE

Le consortium fournira un financement de démarrage d'un montant maximum de **400 euros (quatre cents euros)** par idée sélectionnée.

Un maximum de 5 idées sera sélectionné par pays.

La durée maximale de financement du projet est de **trois (3) mois** suivant la date de signature du contrat.

Le résultat attendu est un prototype innovant qui a un potentiel important pour répondre à l'enjeu de valorisation énergétique des déchets.

Remarque importante :

- Les candidats doivent être prêts et engagés à faire passer leur idée dans la phase d'accélération de l'idée.
- Les différentes phases de ce concours seront enregistrées sur vidéo et pourront être télévisées ou diffusées sur des plateformes en ligne.

7. DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES POUR LES FONDS DE DÉMARRAGE

Dépenses admissibles

- Les coûts associés tels que l'investissement dans de nouvelles technologies, de nouveaux systèmes et de nouveaux logiciels.
- Aspects de la recherche et du développement expérimentaux pour créer de nouvelles applications ou des prototypes.
- Honoraires de conseil dûment justifiés.
- Publications et livres.

Dépenses non admissibles

- Rembourser ses dettes.
- Prise en charge des frais d'exploitation.
- Organisation de conférences, d'ateliers ou de séminaires.
- Etudes académiques pour l'auto-qualification.

6. DÉCAISSEMENT DES FONDS

Le financement sera versé à l'avance au demandeur sélectionné. Le paiement sera versé lors de la signature des accords contractuels par toutes les parties concernées afin de permettre au bénéficiaire d'initier le projet.

Les candidats sélectionnés devront soumettre un bref rapport d'étape, ainsi qu'un relevé de compte et des factures, montrant comment les fonds ont été utilisés.

Aucune bourse ne sera accordée aux candidats qui ont déjà reçu un financement complet d'autres organismes pour le même projet ou un projet similaire.

8.1 Réaffectation budgétaire

Toute redéfinition et réaffectation des tâches convenues et du budget associé décrits dans la planification des tâches et le tableau budgétaire ne peut être effectuée qu'en concertation avec le consortium qui, s'il est satisfait, autorisera les modifications nécessaires.

7. PRIX

Les meilleures idées seront récompensées dans la structure suivante pour la mise en œuvre du projet :

Gagnant par pays

Un prix en espèces de 1 000 euros, un trophée et un certificat de reconnaissance.

Grand gagnant

Un prix en espèces de 2 000 euros, un trophée et un certificat de reconnaissance.

Tous les participants recevront des certificats.

8. DISCALIMER

- Le Consortium se réserve le droit de demander des informations supplémentaires et/ou des éclaircissements au(x) proposant(s) d'une idée avant de prendre une décision finale.
- Le Consortium soutiendra tous les projets méritoires dans la mesure des ressources disponibles. Cependant, il n'est pas tenu de financer une idée ou un nombre quelconque d'idées spécifiques sur un sujet donné.
- Le Consortium informera tous les proposant du résultat de leurs idées. Une décision est normalement prise dans un délai d'un mois à compter de la date limite de soumission des idées. Cependant, il peut y avoir des cas où, en raison de la complexité d'une idée, il peut être nécessaire de consacrer plus de temps au traitement de l'idée.

9. DATE LIMITE POUR POSTULER

Ce concours d'idées innovantes est ouvert jusqu'au **14 février 2025 à 23:59 (GMT+4)**. Toutes les demandes seront traitées au mérite.

10. CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Mauritius Research and Innovation Council
Niveau 6, Ebene Heights,
34 Cybercity, Ébène, 72201
Maurice

Tél. : (230) 465 1235

Télécopie : (230) 465 1239

Courriel : ric@mric.mu

Site Web : <http://www.mric.mu> / www.ioric.org

**Le Consortium se réserve le droit de réviser et d'amender
les modalités et conditions prévues
dans le cadre de cette sollicitation si et chaque fois que**



Mauritius Reserach and Innovation Council, Niveau 6, Ebène Heights,34 Cybercity,Ebène
Tél. : (230) 465 1235Fax : (230) 465 1239 Email : contact@mric.mu Site web : <http://www.mric.mu>